

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme DEBROAS	à	Mme PASQUALAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme FERRI-PISANI

Etaient absents :

M. BARTOLI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, MM. MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 31 Janvier 2011

Délibération N°2011 / 6

Ouverture de crédits d'investissement – Exercice 2011.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Pour information, le total des crédits ouverts au budget 2010 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette s'élevait à 26.111.267,88 €. Le montant maximum pour lequel le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du budget s'établit au quart des crédits votés en 2010, soit 6.527.816,97 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir dès à présent, au budget primitif 2011, divers crédits d'investissement indispensables à la poursuite d'opérations en cours dont le financement sera proposé à l'inscription du budget 2011.

Le total de ces propositions sur le budget général représente 3.886.000 €

Le détail de ces ouvertures de crédits figure au tableau ci-après :

Imputations	Libellés	Crédits à ouvrir avant vote du BP
	Subventions d'équipement versées	
20-824-2042	Subventions versées OPAH-RU	30 000,00
	Frais d'études	
20-822-2031	Frais d'études missions géotechniques	50 000,00
20-2031	Frais d'études VRD	35 000,00
20-2031	Frais études hydrauliques	45 000,00
20-822-2031	Frais d'études levés topo	50 000,00
	Installations, matériel et outillage techniques	
21-64-2158	Crèches et garderie	5 000,00
21-251-2158	Hébergement et restauration scolaire	10 000,00
21-213-2158	Classes regroupées	10 000,00
21-020-2158	Administration Générale	35 000,00
21-020-2158	Matériel Technique	32 000,00
	Immobilisation corporelles	
21-020-2182	Acquisition véhicules programme 2011	436 000,00
21-020-2183	Matériel informatique	60 000,00
21-020-2184	Mobilier de bureau	20 000,00
21-020-2184	Acquisition matériel et mobilier CTM	25 000,00
21-822-2157	Matériel de voirie	40 000,00
	Immobilisation en cours	
23-020-2313	Travaux bâtiments communaux	250 000,00
23-213-2313	Travaux dans les écoles	150 000,00
23-020-2313	Centre de vidéosurveillance	150 000,00
23-020-2313	Controles d'accès	150 000,00
23-411-2313	Travaux sports et jeunesse	35 000,00
23-822-2315	Travaux enrobés	760 000,00

23-822-2315	Travaux trottoirs	538 000,00
23-251-2313	Travaux restaurants scolaires	20 000,00
23-2315	Feux tricolores	20 000,00
23-2315	Effondrements de réseaux	50 000,00
23-2315	Horodateurs	700 000,00
23-020-2315	P3 Chaufferies	10 000,00
23-814-2315	Eclairage public	100 000,00
23-823-2315	Travaux espaces verts	30 000,00
23-2315	Travaux vidéo-surveillance	20 000,00
23-811-2313	Travaux et aménagements crèches et garderies	20 000,00
	Total	3 886 000,00

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,

VU la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,

VU la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.38 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

VU le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 1612-1 ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par les Commissions Municipales compétentes réunies en date du 28 janvier 2011,

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- l'ouverture au budget primitif 2011 de divers crédits d'investissement indispensables à la poursuite d'opérations en cours ,

APPROUVE

- le détail des propositions d'ouvertures de crédits figurant au tableau ci-dessus,

AUTORISE

Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 3.886.000 €

DIT

Que les crédits seront proposés à l'inscription au budget primitif de l'exercice 2011,

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait conforme

Le Député Maire,

Simon RENUCCI